



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 29
- procurations : 0
- ayant pris part au vote : 29

DÉLIBÉRATION n° 2026/032

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOURERO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Election des membres du CCAS parmi les conseillers municipaux

Vu la délibération précédente, il convient de procéder à l'élection des 7 membres du CCAS issus du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Après présentation des listes, il est procédé au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

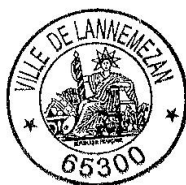
- de procéder au vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS :

Sont élus les représentants du Conseil Municipal suivants :

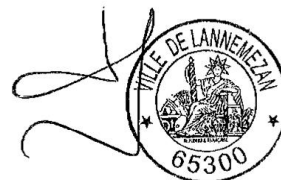
Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20260409-2026-032-DE Date de télétransmission : 09/04/2026 Date de réception préfecture : 09/04/2026

Mathilde LACRAMPE
Marie SANSON
Sylvette PERE
Philippe LACOSTE
Fabienne ALMERAS
Stéphanie DUVIEILH
Aurélia RABEJAC

Le secrétaire ,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 09 avril 2026